

Bâtir une ville

Budget proposé par le Comité de transition



Québec 
Comité de transition
de la Ville de Longueuil

Bâtir une ville

Budget proposé par le Comité de transition

La préparation du premier budget de la nouvelle Ville de Longueuil constituait un élément important du mandat du Comité de transition. Après avoir passé une année à imaginer et à bâtir cette nouvelle ville, l'élaboration du budget permet au Comité de traduire sa vision en mesures concrètes et de doter la Ville des moyens de ses ambitions.

Le budget reflète les objectifs que poursuivait le gouvernement du Québec par les regroupements municipaux : la création de villes fortes, dotées des outils nécessaires pour prospérer sur les plans économiques, social et culturel. Ces outils permettront à la nouvelle Ville de Longueuil de devenir un partenaire économique important aux niveaux régional, national et international, de jouer pleinement le rôle qui revient à la troisième ville en importance au Québec et de jeter les bases d'une ère nouvelle pour ses 380 000 habitants.

Pour ce faire, trois grands principes ont guidé le Comité tout au cours de l'élaboration du budget : maintenir la parité des dépenses, assurer aux citoyens le taux de taxes le plus bas possible et garantir à ceux-ci le maintien et la qualité des services qui leurs sont dispensés.

Les pages qui suivent présentent un bref survol de ces principes et des faits saillants de leur application.



Bâtir une ville

Budget proposé par le Comité de transition

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS

PARTIE 1 : DÉPENSES	PAGE 1
1.1 GÉNÉRALITÉS	PAGE 1
1.2 DÉPENSES PAR OBJET	PAGE 2
1.3 PRINCIPALES SOURCES DE VARIATIONS DES DÉPENSES	PAGE 4
PARTIE 2 : REVENUS	PAGE 7
2.1 GÉNÉRALITÉS	PAGE 7
2.2 REVENUS DE TAXE ET TARIFICATION	PAGE 8
2.3 TAXATION PAR SECTEUR (ANCIENNES VILLES)	PAGE 10

BUDGET

SOMMAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES	PAGE 2
REVENUS	PAGE 4
TAXATION HORS REGROUPEMENT	PAGE 9
TAXATION – REQUÊTES PAR ARRONDISSEMENT	PAGE 10
DÉPENSES	PAGE 14

VILLE DE LONGUEUIL

BUDGET 2002

FAITS SAILLANTS

Décembre 2001

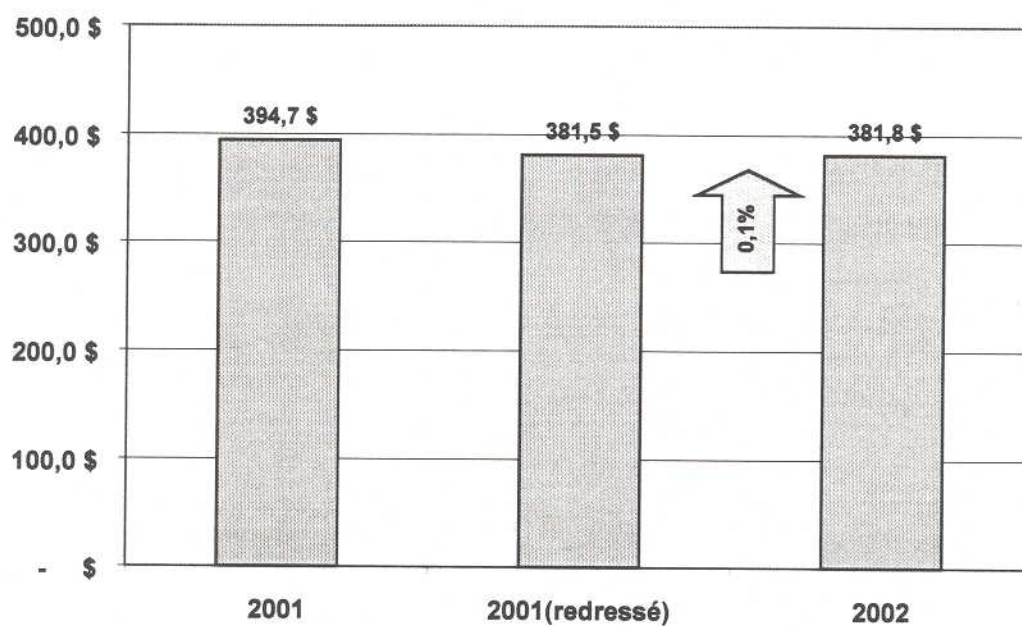
Faits saillants du budget 2002

Partie 1 - Dépenses

1.1 Généralités

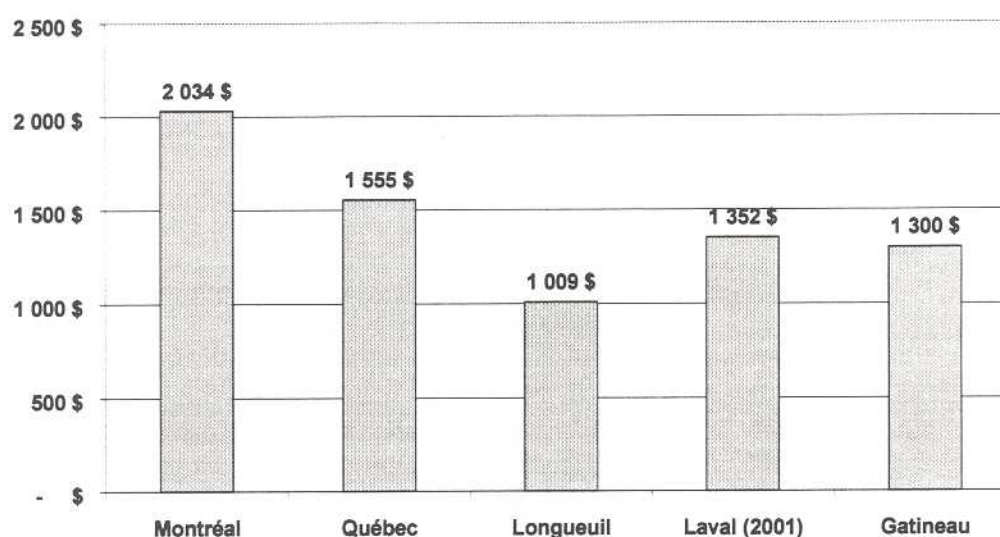
De façon générale, les dépenses globales de la Ville de Longueuil sont à peu près équivalentes à la somme des dépenses des huit villes et de la MRC de Champlain pour l'an 2001. De fait, en 2001, cette somme totalisait 394,7 millions de dollars avant redressement, alors que les dépenses de la nouvelle ville seront de 381,8 millions. Si l'on redresse les budgets des organismes regroupés pour 2001 afin de soustraire les dépenses et les revenus découlant des transactions des villes entre elles, le budget de référence de 2001 diminue à 381,5 millions. Sur cette base redressée, l'écart entre les dépenses 2001 et 2002 est minime, soit de 0,1%.

**Dépenses
2001 vs 2002**



Quant au ratio des dépenses *per capita*, il se compare avantageusement aux données obtenues pour les plus grandes villes du Québec. Le graphique suivant en fait la démonstration.

Dépenses *per capita* 2002

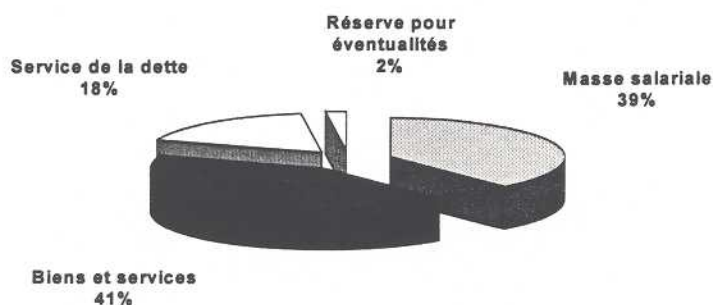


1.2 Dépenses par objet

Les dépenses prévues pour 2002 se répartissent en divers objets :

OBJET	2001 (en millions \$)	2002 (en millions \$)	Variation (en millions \$)
Rémunération et avantages sociaux	146,30 \$	147,58 \$	1,28 \$
Biens et services	156,10 \$	159,48 \$	3,38 \$
Service de la dette	77,38 \$	67,77 \$	-9,60 \$
Réserve budgétaire pour éventualités	1,70 \$	7,01 \$	5,31 \$
Dépenses intermunicipales	13,18 \$	- \$	-13,18 \$
Total des dépenses	394,66 \$	381,84 \$	-12,82 \$

Dépenses par objet 2002



La rémunération et les avantages sociaux occupent environ 39% du total des dépenses. Parmi les facteurs responsables de la hausse de cet objet de dépenses, mentionnons les augmentations de salaire consenties dans certaines villes en 2001 et l'augmentation des primes des régimes d'assurance collective.

La catégorie des biens et services représente une part de 41,8%. Ce poste est en hausse de 3,4 millions de dollars ou 2,2%. À noter parmi les facteurs qui contribuent à cette hausse, les diverses contributions à la Communauté métropolitaine de Montréal (+1,65 M \$), à la STRSM (+5,1 M \$) et au fonds de développement du logement social (+1 M \$).

Le service de la dette occupera une portion de 17,7% des dépenses. Il présente une baisse importante de 9,6 M \$ ou 12,4%. Ceci est dû principalement au fait que plusieurs municipalités ont utilisé leur surplus en 2001 pour réduire la dette à long terme à la charge de leurs contribuables.

Enfin, une réserve budgétaire pour éventualités de 1,8% de l'enveloppe globale a été prévue.

1.3 Les principales sources de variation des dépenses

- Développement économique

L'ensemble des villes consacrait environ 1 million de dollars par année au développement économique, en dépenses directes à partir de leur budget d'opération. Il est proposé que cette somme soit augmentée d'environ 900 000 \$ afin de mettre en valeur le potentiel de développement économique du territoire. Ceci portera les dépenses directes en ce domaine à environ 0,5% du budget de la ville.

- Transport en commun

La contribution de la ville au financement du transport en commun en 2002 sera de 43 millions de dollars, ce qui représente un déboursé supplémentaire de 5,1 millions de dollars par rapport aux sommes présentes aux budgets de l'ensemble des villes en 2001.

De cet écart, un montant d'environ 3 millions de dollars s'explique par le fait que les budgets de l'ensemble des villes pour 2001 ne prévoyaient que 37,9 millions de contribution à la STRSM, alors que le total des quotes-parts était de 40,9 millions au budget adopté par la STRSM. La différence a été puisée à même un fonds de réserve de la STRSM.

Cette augmentation comprend l'accroissement de la contribution des villes au financement des dépenses de l'Agence métropolitaine de transport. En effet, en 2002, les villes contribueront pour une première fois au déficit d'opération de la ligne de train de banlieue Montréal-Saint-Hilaire à la hauteur de 660 000 \$. De plus, les villes faisant partie du territoire couvert par l'AMT seront aussi mises à contribution pour une première année au financement des équipements métropolitains. En tout, c'est près de 1,8 million de dollars en plus que la Ville doit verser à l'AMT. Il est à noter que cette hausse n'est pas liée au regroupement.

Finalement, ces chiffres tiennent compte de la prise en charge par la STRSM des opérations de transport en commun sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Bruno-de-Montarville.

- La Communauté métropolitaine de Montréal

La CMM a adopté récemment son premier budget d'opération reflétant la prise en charge des responsabilités qui lui sont conférées par la loi. Ce budget, qui était de 46,2 millions en 2001, augmente à 70 millions en 2002. La Ville de Longueuil, qui est responsable d'environ 11% du total des quotes-parts municipales, doit hausser son budget de 1,65 millions afin de faire face à cette nouvelle dépense.

Les variations du budget de la CMM surviennent dans les champs de compétence suivants :

- Logement social
- Fonds de développement métropolitain
- Assainissement de l'air et des eaux usées
- Gestion des matières résiduelles
- Schéma d'aménagement métropolitain
- Gestion des artères métropolitaines

- Le logement social

La loi prévoit que les villes doivent inclure à leur budget une somme correspondant aux directives émises par la Société d'Habitation du Québec aux fins de financer la création de nouveaux logements sociaux. Pour la Ville de Longueuil, le montant qui a été prévu au budget est de 1 million de dollars. Il est prévu que la CMM rembourse aux villes les sommes investies à ce titre.

- Coûts de transition

Au chapitre des coûts de transition, le budget prévoit des dépenses qui sont en équilibre avec la subvention gouvernementale pour 2002, c'est-à-dire de l'ordre de 3,425 millions \$. Incidemment, le Comité de transition s'est vu confirmer une subvention gouvernementale de l'ordre de 11 millions \$, répartie sur 5 ans. Certaines dépenses en immobilisation seront financées sur quelques années afin d'apparier les déboursés avec le versement des tranches de financement.

- Sécurité publique

Deux réformes ont eu lieu simultanément sous la gouverne du ministère de la Sécurité publique. La première concerne l'organisation policière. La loi impose maintenant des niveaux de service plus élevés pour plusieurs villes du Québec, ce qui est susceptible de se traduire par des augmentations de coûts. L'échéancier prévu par la loi pour le déploiement des nouveaux services est le 31 décembre 2002. Le budget 2002 inclut une somme de 400 000 \$ afin de débiter la formation et de faire l'acquisition de certains équipements qui seront nécessaires à cette fin.

De la même façon, en matière de protection contre les incendies, la loi est venue imposer aux villes l'obligation de préparer un schéma de couverture des risques qui doit prévoir des moyens de réponses conformes à de nouvelles normes. Une somme de 300 000 \$ a été prévue au budget pour entreprendre de se conformer à ces nouvelles exigences.

- Dépenses découlant de la Loi 29

Le budget 2002 comprend des crédits pour faire face aux nouvelles obligations imposées aux villes par la Loi 29

• Vérificateur interne	230 000 \$
• Remboursement des dépenses des partis politiques	100 000 \$
• Frais de recherche et de secrétariat des élus	<u>250 000 \$</u>
	580 000 \$

- Économie de regroupement

Le budget prévoit des économies de 2 millions de dollars dues au regroupement, principalement au niveau de la rémunération et des services professionnels.

Partie 2 – Revenus

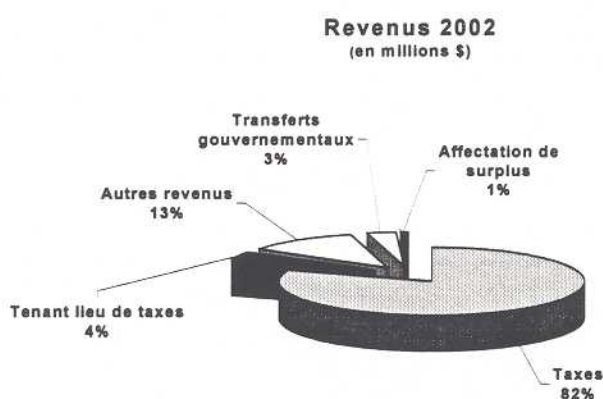
2.1 Généralités

Le budget 2002 propose des revenus totaux de 381,8 millions de dollars qui se répartissent comme suit :

NATURE	2001 (en millions \$)	2002 (en millions \$)	Variation (en millions \$)
Taxation et tarification	302,00 \$	307,79 \$	5,79
Tenant lieu de taxes	13,98 \$	13,90 \$	-0,08
Autres revenus de source locale	51,20 \$	45,36 \$	-5,84
Transferts	8,28 \$	11,79 \$	3,51
Affectation de surplus	6,02 \$	3,00 \$	-3,02
Revenus intermunicipaux	13,18 \$		-13,18
Total des revenus	394,66 \$	381,84 \$	-12,82

L'augmentation des revenus de taxation et tarification provient essentiellement de l'ajout de valeur foncière découlant de nouvelles constructions. N'eut été ce facteur, l'ensemble des taxes et des tarifs perçus serait demeuré identique au total des revenus budgétisés l'an dernier par les villes regroupées.

La baisse des autres revenus de source locale découle principalement de la baisse des revenus d'intérêt (-1,4 M \$) ainsi que d'une réduction de revenus découlant de la vente de certains actifs par des municipalités en 2001 (-3,0 M \$).



2.2 Les revenus de taxe et tarification

Les Lois 170 et 29 ont introduit des mesures permettant d'atténuer les effets des transferts fiscaux occasionnés par le regroupement. La méthode retenue est celle dite de plafonnement « ville par ville ». Le plafonnement des hausses est proposé à un maximum de 5% du fardeau fiscal d'un secteur (le territoire d'une ancienne ville). Lorsqu'il y a baisse du fardeau fiscal, cette baisse est limitée à 3,5%. Le fardeau fiscal est composé des revenus de la taxe foncière générale et des autres taxes y compris les compensations assimilées par la loi à des taxes (tarification).

Deux catégories de revenus sont assujetties aux règles de plafonnement à 5% conformément aux Lois 170 et 29.

- Les revenus de taxation générale et de tarification, en excluant les revenus qui servent au service de la dette.
- Les revenus de la taxation non résidentielle soit la taxe sur les immeubles non résidentiels ou la taxe d'affaire, en excluant les revenus qui servent à financer la part du service de la dette imputable au secteur non résidentiel.

D'autres catégories de revenus ne sont pas sujettes au plafonnement, soit :

- Les revenus hors regroupement – nouvelles responsabilités

Le budget comprend des crédits pour faire face à de nouvelles responsabilités découlant de lois ou programmes gouvernementaux qui n'ont pas de lien direct avec le regroupement. Mentionnons, la hausse de la contribution à la CMM (1,65 M \$), la hausse de la contribution aux dépenses des trains de banlieue de l'Agence métropolitaine de transport (660 000 \$), l'obligation légale de prévoir des crédits pour un vérificateur interne (230 000 \$) et enfin la mise à niveau des services de sécurité publique conformément à la loi (700 000 \$).

Il est recommandé de répartir ces coûts, soit 3,24 millions \$, sur l'ensemble des contribuables, sans que cette taxe ne soit assujettie au plafond de 5%, ce que la loi permet de faire.

Agir autrement ferait en sorte que seule une partie des contribuables paierait la note pour ces nouvelles dépenses. Sur l'ensemble de la richesse foncière, cela représente une imposition de 0,019 \$ par 100 \$ d'évaluation.

- Les revenus hors regroupement – requêtes arrondissements

Le budget prévoit le maintien des niveaux de services existants et est basé sur leur coût historique. Cela constitue le panier de services de l'arrondissement et vise à protéger la qualité et la diversité des services offerts aux citoyens.

Ce coût fait partie du budget de base de la nouvelle ville et est assujéti aux mesures de plafonnement de l'augmentation du fardeau fiscal.

Lorsque cela s'impose, une taxe additionnelle applicable à l'arrondissement vient compenser l'ajout de nouveaux services ou l'augmentation des coûts historiques des services existants, dont la responsabilité incombe à l'arrondissement.

En tout, une somme de 1,83 millions \$ est imputée de la sorte aux contribuables des arrondissements.

- Les revenus de taxation et de tarification visant à financer la dette

La loi prévoit que les dettes, de même que les surplus demeurent à la charge ou au bénéfice des citoyens des anciennes villes. Le service de la dette est donc calculé séparément par ancienne ville et un taux distinct est établi. La loi prévoit que ces revenus ne sont pas pris en compte dans le calcul du plafonnement.

Certaines villes voient leur service de dette baissé en 2002, notamment celles qui ont utilisé des surplus pour rembourser de la dette à long terme. D'autres, au contraire, ont financé à long terme de nouvelles dépenses en immobilisation en 2000 ou 2001, ce qui se traduit en une augmentation du service de la dette en 2002. Ces variations viennent amortir ou accentuer, selon le cas, l'effet des variations de taxes nécessaires pour atteindre l'équilibre fiscal à l'intérieur d'une période de dix ans tel que le prévoit la loi.

- Les autres revenus de sources locales

Ces revenus sont de sources diverses et ne découlent pas de la taxation. Ils comprennent notamment les droits de mutation, les amendes et les revenus découlant de la perception de tarifs pour la pratique d'une activité, comme c'est le cas notamment en matière de loisir.

2.3 La taxation par secteur (anciennes villes)

Boucherville

La taxation de l'ancienne ville de Boucherville étant inférieure à la moyenne de l'ensemble de la nouvelle ville, le plafonnement de la hausse du fardeau fiscal à 5% s'applique. Cette hausse est compensée en partie par une baisse du service de la dette à la charge des contribuables de l'ancienne ville. Enfin, une taxe applicable à l'arrondissement découle de l'ajout de nouveaux services dont la responsabilité incombe à l'arrondissement.

Au total, le taux de la taxe foncière générale passera de 0,982 \$ à 1,021 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Les tarifs pour l'eau et la gestion des matières résiduelles sont maintenus à leur niveau de 2001.

Le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels diminuera de un sou pour se fixer à 1,01 \$ par 100 \$ d'évaluation. Cette baisse est due encore une fois à la baisse du service de la dette à la charge du secteur non résidentiel.

Brossard

La taxation de l'ancienne ville de Brossard étant inférieure à la moyenne de l'ensemble de la nouvelle ville, le plafonnement de la hausse du fardeau fiscal à 5% s'applique.

La taxe générale passera de 1,06 \$ à 1,115 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Il n'y a pas de service de dette à la charge des contribuables de l'ancienne ville, car ce service de dette a été annulé en 2001 par la mise sur pied d'un fond d'amortissement.

Ce taux comprend la taxe de 0,019 \$ par 100 \$ applicable à l'ensemble des contribuables pour financer une partie des nouvelles obligations découlant de la législation provinciale.

Enfin, une taxe applicable aux contribuables de l'arrondissement vient financer un accroissement du coût de certains services de proximité notamment en matière de déneigement.

Les autres tarifs demeurent à leur niveau actuel, à l'exception du tarif pour la réfection du réseau routier qui diminue de 65 \$ par unité d'évaluation et 25 \$ par logement à 40 \$ et 14 \$ respectivement.

Au secteur non résidentiel, les tarifs d'eau dégressifs sont remplacés par une tarification qui augmente en fonction du volume consommé.

Un nouveau rôle d'évaluation entrera en vigueur le 1^{er} janvier pour le secteur de Brossard. Ce nouveau rôle permet d'amener la valeur imposable des unités d'évaluation à une même base comparable sur tout le territoire de la nouvelle ville de Longueuil.

Greenfield Park

La taxation de l'ancienne ville étant plus élevée que la moyenne, les contribuables de ce secteur connaîtront une légère baisse du taux de la taxe foncière générale soit de 1,43 \$ à 1,374 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le taux incluant les taxes hors regroupement sera de 1,413 \$ par 100 \$ d'évaluation, en baisse de deux sous par rapport à l'an dernier.

La taxe sur les immeubles non résidentiels augmente légèrement pour s'établir à 1,39 \$.

Tous les autres tarifs sont maintenus constants.

Un nouveau rôle d'évaluation entrera en vigueur le 1^{er} janvier pour le secteur de Greenfield Park. Ce nouveau rôle permet d'amener la valeur imposable des unités d'évaluation à une même base comparable sur tout le territoire de la nouvelle ville de Longueuil.

LeMoyne

Cette ancienne ville avait une fiscalité plus élevée que la moyenne donc profite d'une baisse de 3,5% de son fardeau fiscal.

Cependant, le taux de la taxe pour 2001 a dû être redressé en application de la loi pour tenir compte du fait que la ville avait réduit son taux en 2001 en appropriant comme revenu de l'exercice un surplus qui excédait la moyenne des dernières années. Pour compenser cet effet il est proposé d'approprier une partie du surplus de l'exercice 2001 à la taxation de LeMoyne en 2002.

Le taux de la taxe foncière générale diminuerait donc de 1,465 \$ à 1,389 \$ par 100 \$ d'évaluation. La taxe sur les immeubles non résidentiels baissera de 1,10 \$ à 1,08 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Tous les autres tarifs sont maintenus constants.

Longueuil

Les contribuables de cette ancienne ville profiteront d'une baisse du fardeau fiscal de l'ordre de 2,6% en raison principalement de la baisse du service de la dette.

Une partie de cette baisse se retrouve dans la taxe pour les collecteurs sanitaires et pluviaux imposée à la superficie.

Le taux de la taxe foncière général passe de 1,683 \$ à 1,650 \$.

La taxe sur les immeubles non résidentiels passera de 1,34 \$ à 1,26 \$ par 100 \$.

Saint-Bruno-de-Montarville

Cette ancienne municipalité a une fiscalité plus basse que la moyenne. La hausse du fardeau fiscal avant dettes est donc limitée à 5%.

La baisse du service de la dette à la charge des contribuables de l'ancienne ville vient amoindrir l'impact de cette hausse. Le taux de la taxe foncière passe de 0,76 \$ à 0,731 \$ par 100 \$ d'évaluation.

En y ajoutant les taxes hors regroupement, le taux de la taxe foncière sera de 0,77 \$.

Le taux de la taxe d'affaire est maintenu à 6,3% par l'effet de la baisse du service de la dette à la charge de cette catégorie de contribuables.

Les autres tarifs sont maintenus à leur niveau actuel.

Saint-Hubert

La fiscalité de cette ancienne municipalité étant plus élevée que la moyenne, les contribuables connaîtront une baisse de taxes limitée à 3,5%.

Le taux passera de 1,671 \$ à 1,609 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le secteur non résidentiel profitera d'une baisse du taux de la taxe sur cette catégorie d'immeubles de 0,07 \$ pour s'établir à 1,13 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Les autres tarifs demeureront au niveau actuel.

Saint-Lambert

Cette ancienne municipalité ayant une fiscalité plus basse que la moyenne, la hausse de son fardeau fiscal avant dette sera plafonnée à 5%.

Le taux de la taxe foncière passe de 1,29 \$ à 1,339 \$ par 100 \$ d'évaluation.

À noter, la hausse du service de la dette à la charge de l'ensemble des contribuables de cette ancienne ville qui augmente en raison des emprunts contractés pour financer notamment des travaux de réfection d'infrastructures.

Le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels passera de 0,86 \$ à 0,91 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Un nouveau rôle d'évaluation entrera en vigueur le 1^{er} janvier pour le secteur de Saint-Lambert. Ce nouveau rôle permet d'amener la valeur imposable des unités d'évaluation à une même base comparable sur tout le territoire de la nouvelle ville de Longueuil.

VILLE DE LONGUEUIL

BUDGET 2002

**PRÉVISIONS DES REVENUS
ET DÉPENSES**

Décembre 2001

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE 2002
INFORMATION BUDGÉTAIRE

	2001	2002
Valeurs imposables (référence juillet 1999)	16 575 117 000 \$	17 104 158 100 \$
Dépenses totales	394 660 562 \$	381 839 714 \$
Dépenses totales per capita	1 042 \$	1 009 \$
Service de la dette totale	77 378 071 \$	67 773 655 \$
Service de la dette à l'évaluation	46 527 791 \$	40 055 668 \$
Service de la dette totale per capita	204 \$	179 \$
Service de la dette à l'évaluation per capita (moyenne pondérée)	123 \$	106 \$

Comparable avec d'autres villes

Dépenses per capita (budget 2002)	
Longueuil	1 009 \$
Montréal	2 034 \$
Québec	1 555 \$
Gatineau	1 300 \$
Laval (b2001)	1 352 \$

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE 2002
SOMMAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES

Sommaires des revenus

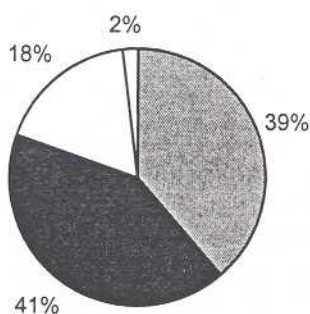
	2001		2002	
	\$	%	\$	%
Revenus de taxation générale et de tarification	201 040 049 \$	50,9%	209 411 200 \$	54,8%
Revenus hors regroupement - nouvelles responsabilités	- \$	0,0%	3 200 000 \$	0,8%
Revenus hors regroupement - requêtes arrondissements	- \$	0,0%	1 829 923 \$	0,5%
Revenus - taxe sur immeubles non résidentiels (INR et taxe d'affaires) (incluant les nouvelles évaluations)	36 135 244 \$	9,2%	37 128 963 \$	9,7%
Revenus de tenant lieu de taxes	13 976 331 \$	3,5%	13 900 000 \$	3,6%
Revenus locaux (tarifs et droits de participation)	9 020 215 \$	2,3%	8 595 295 \$	2,3%
Revenus de sources locales (ex.: droit de mutation et amendes)	42 181 020 \$	10,7%	36 763 442 \$	9,6%
Revenus de taxation de la dette (taxation générale)				
- à l'évaluation par secteur	39 243 248 \$	9,9%	33 038 770 \$	8,7%
- fonds d'amortissement	1 552 000 \$	0,4%	2 162 929 \$	0,6%
- sectorielle	24 029 679 \$	6,1%	21 019 294 \$	5,5%
Transferts gouvernementaux	8 276 980 \$	2,1%	11 789 898 \$	3,1%
Affectation de surplus	6 022 000 \$	1,5%	3 000 000 \$	0,8%
Autres revenus - ajustés (intermunicipaux)	13 183 796 \$	3,3%	- \$	
Total des revenus	394 660 562 \$	100,0%	381 839 714 \$	100,0%

**PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE 2002
SOMMAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES**

Sommaire des dépenses

	2001		2002	
	\$	%	\$	%
Rémunération et avantages sociaux	146 296 388 \$	37,1%	147 577 204 \$	38,6%
Biens et services	156 098 930 \$	39,6%	159 477 347 \$	41,8%
Service de la dette	77 378 071 \$	19,6%	67 773 665 \$	17,7%
Provision pour gestion des risques budgétaires	1 703 380 \$	0,4%	7 011 498 \$	1,8%
Dépenses intermunicipales	13 183 793 \$	3,3%	- \$	0,0%
Total des dépenses	394 660 562 \$	100,0%	381 839 714 \$	96,8%

Sommaire des dépenses



■ Rémunération et avantages sociaux	■ Biens et services
□ Service de la dette	□ Provision pour gestion des risques budgétaires

VILLE DE LONGUEUIL

REVENUS

VILLE DE LONGUEUIL

ANALYSE DES REVENUS - TAXATION
BUDGET 2002

Type de revenus	Boucherville		Brossard	
	2001 Taux	2002 Taux	2001 Taux	2002 Taux
Taxes foncières:				
Générale par secteur (par 100 \$ d'évaluation)	0,982	0,969	1,060	1,087
Redressement d'appropriation de surplus				
Taxation hors regroupement - corporatif		0,019		0,019
Taxation hors regroupement - secteur		0,033		0,009
Total de la taxe foncière (par 100 \$ d'évaluation)	0,982	1,021	1,060	1,115
Autres taxes et tarifications:				
Eau tarif fixe résidentiel	199,00 \$	199,00 \$	40,00 \$	40,00 \$
Immobilisations réseau aqueduc-dette				
Eau par compteur				
Tarif du 1000 gallons				
De 0 à 40 000 gallons			1,00 \$	1,00 \$
De 40 000 à 80 000 gallons			1,30 \$	1,30 \$
De 80 000 à 120 000 gallons			1,60 \$	1,60 \$
De 120 000 à 160 000 gallons			1,90 \$	1,90 \$
De 160 000 à 200 000 gallons			2,20 \$	2,20 \$
200 000 gallons et plus			2,50 \$	2,50 \$
Piscine				
Hors-terre				
Creusée				
Ordures				
Enlèvement des ordures résidentielles	109,00 \$	109,00 \$	64,00 \$	64,00 \$
Recyclage & frais généraux			17,00 \$	17,00 \$
Assainissement des eaux:				
Résidentiel				
Eau tarif fixe commercial				
Immobilisations réseau aqueduc-dette				
Eau par immeuble non résidentiel	199,00 \$	199,00 \$		
Enlèvement des ordures commerciales	109,00 \$	109,00 \$		
Assainissement des eaux				
Excédent de 40 000 gallons (par 1000 gallons)				
Eau par compteur				
Tarif du 1000 gallons				
De 0 à 40 000 gallons			1,30 \$	1,25 \$
De 40 000 à 1 000 000 gallons			1,30 \$	1,25 \$
De 1 000 000 à 5 000 000 gallons			1,21 \$	1,30 \$
5 000 000 de gallons et plus			1,12 \$	1,35 \$
Tarif du mètre cube				
De 0 à 225 m.c.				
225 m.c. et plus				
Tarif eau brute (par 1000 gallons)				
Taxe pour la réfection du réseau routier				
Par case de logement			25,00 \$	14,00 \$
Fixe résidentiel			65,00 \$	40,00 \$
Par case de stationnement			25,00 \$	14,00 \$
Fixe commerciale			65,00 \$	40,00 \$
Fixe				
Tarifcation 911				
Taxe de réhabilitation des infrastructures:				
-Par unité d'occupation résidentielle				
-Commercial au p.c.				
Surtaxe sur terrains vagues desservis				
Remembrement de terres agricoles				
Collecteurs sanitaires et pluviaux au mètre carré				
Total taxes Immeubles non résidentiels (par 100 \$ d'évaluation)	1,02	1,01	0,94	0,98

VILLE DE LONGUEUIL

ANALYSE DES REVENUS - TAXATION
BUDGET 2002

Type de revenus	Greenfield Park		Lemoine	
	2001 Taux	2002 Taux	2001 Taux	2002 Taux
Taxes foncières:				
Générale par secteur (par 100 \$ d'évaluation)	1,430	1,374	1,465	1,294
Redressement d'appropriation de surplus			0,107	0,072
Taxation hors regroupement - corporatif		0,019		0,019
Taxation hors regroupement - secteur		0,020		0,004
Total de la taxe foncière (par 100 \$ d'évaluation)	1,430	1,413	1,572	1,389
Autres taxes et tarifications:				
Eau tarif fixe résidentiel	110,00 \$	110,00 \$	102,00 \$	102,00 \$
Immobilisations réseau aqueduc-dette				
Eau par compteur				
Tarif du 1000 gallons				
De 0 à 40 000 gallons				
De 40 000 à 80 000 gallons				
De 80 000 à 120 000 gallons				
De 120 000 à 160 000 gallons				
De 160 000 à 200 000 gallons				
200 000 gallons et plus				
Piscine	35,00 \$	35,00 \$		
Hors-terre			25,00 \$	25,00 \$
Creusée			30,00 \$	30,00 \$
Ordures				
Enlèvement des ordures résidentielles	90,00 \$	90,00 \$	58,00 \$	58,00 \$
Recyclage & frais généraux				
Assainissement des eaux:				
Résidentiel				
Eau tarif fixe commercial			107,00 \$	107,00 \$
Immobilisations réseau aqueduc-dette				
Eau par immeuble non résidentiel	130,00 \$	130,00 \$		
Enlèvement des ordures commerciales	300,00 \$	300,00 \$	118,00 \$	118,00 \$
Assainissement des eaux				
Excédent de 40 000 gallons (par 1000 gallons)				
Eau par compteur				
Tarif du 1000 gallons				
De 0 à 40 000 gallons	1,55 \$	1,55 \$		
De 40 000 à 1 000 000 gallons	1,55 \$	1,55 \$		
De 1 000 000 à 5 000 000 gallons	1,55 \$	1,55 \$		
5 000 000 de gallons et plus	1,55 \$	1,55 \$		
Tarif du mètre cube				
De 0 à 225 m.c.			0,00 \$	0,00 \$
225 m.c. et plus			0,25 \$	0,25 \$
Tarif eau brute (par 1000 gallons)				
Taxe pour la réfection du réseau routier				
Par case de logement				
Fixe résidentiel				
Par case de stationnement				
Fixe commerciale				
Fixe				
Tarification 911				
Taxe de réhabilitation des infrastructures:				
-Par unité d'occupation résidentielle	30,00 \$	30,00 \$		
-Commercial au p.c.	0,05 \$	0,05 \$		
Surtaxe sur terrains vagues desservis	0,715	0,698	0,733	0,729
Remembrement de terres agricoles				
Collecteurs sanitaires et pluviaux au mètre carré				
Total taxes Immeubles non résidentiels (par 100 \$ d'évaluation)	1,37	1,39	1,10	1,08

VILLE DE LONGUEUIL

ANALYSE DES REVENUS - TAXATION
BUDGET 2002

Type de revenus	Longueuil		Saint-Bruno	
	2001 Taux	2002 Taux	2001 Taux	2002 Taux
Taxes foncières:				
Générale par secteur (par 100 \$ d'évaluation)	1,683	1,631	0,760	0,731
Redressement d'appropriation de surplus				
Taxation hors regroupement - corporatif		0,019		0,019
Taxation hors regroupement - secteur		0,000		0,020
Total de la taxe foncière (par 100 \$ d'évaluation)	1,683	1,650	0,760	0,770
Autres taxes et tarifications:				
Eau tarif fixe résidentiel			157,00 \$	157,00 \$
Immobilisations réseau aqueduc-dette			31,00 \$	31,00 \$
Eau par compteur				
Tarif du 1000 gallons				
De 0 à 40 000 gallons				
De 40 000 à 80 000 gallons				
De 80 000 à 120 000 gallons				
De 120 000 à 160 000 gallons				
De 160 000 à 200 000 gallons				
200 000 gallons et plus				
Piscine				
Hors-terre				
Creusée				
Ordures				
Enlèvement des ordures résidentielles			185,00 \$	185,00 \$
Recyclage & frais généraux				
Assainissement des eaux:				
Résidentiel			53,00 \$	53,00 \$
Eau tarif fixe commercial			248,00 \$	248,00 \$
Immobilisations réseau aqueduc-dette			31,00 \$	31,00 \$
Eau par immeuble non résidentiel				
Enlèvement des ordures commerciales			185,00 \$	185,00 \$
Assainissement des eaux			93,00 \$	93,00 \$
Excédent de 40 000 gallons (par 1000 gallons)			0,95 \$	0,95 \$
Eau par compteur				
Tarif du 1000 gallons				
De 0 à 40 000 gallons			0,00 \$	0,00 \$
De 40 000 à 1 000 000 gallons			2,45 \$	2,45 \$
De 1 000 000 à 5 000 000 gallons			2,45 \$	2,45 \$
5 000 000 de gallons et plus			2,45 \$	2,45 \$
Tarif du mètre cube				
De 0 à 225 m.c.	0,1763 \$	0,1763 \$		
225 m.c. et plus	0,1763 \$	0,1763 \$		
Tarif eau brute (par 1000 gallons)	0,1500 \$	0,1500 \$		
Taxe pour la réfection du réseau routier				
Par case de logement				
Fixe résidentiel				
Par case de stationnement				
Fixe commerciale				
Fixe				
Tarification 911				
Taxe de réhabilitation des infrastructures:				
-Par unité d'occupation résidentielle				
-Commercial au p.c.				
Surtaxe sur terrains vagues desservis	0,841	0,825		
Remembrement de terres agricoles				
Collecteurs sanitaires et pluviaux au mètre carré	0,0772	0,0598		
Total taxes Immeubles non résidentiels	1,34	1,26	6,30%	6,30%
(par 100 \$ d'évaluation)			(taxe d'affaires)	(taxe d'affaires)

VILLE DE LONGUEUIL

ANALYSE DES REVENUS - TARIFICATION
BUDGET 2002

Type de revenus	Saint-Hubert		Saint-Lambert	
	2001 Taux	2002 Taux	2001 Taux	2002 Taux
Taxes foncières:				
Générale par secteur (par 100 \$ d'évaluation)	1,671	1,580	1,290	1,316
Redressement d'appropriation de surplus				
Taxation hors regroupement - corporatif		0,019		0,019
Taxation hors regroupement - secteur		0,010		0,004
Total de la taxe foncière (par 100 \$ d'évaluation)	1,671	1,609	1,290	1,339
Autres taxes et tarifications:				
Eau tarif fixe résidentiel				
Immobilisations réseau aqueduc-dette				
Eau par compteur				
Tarif du 1000 gallons				
De 0 à 40 000 gallons				
De 40 000 à 80 000 gallons				
De 80 000 à 120 000 gallons				
De 120 000 à 160 000 gallons				
De 160 000 à 200 000 gallons				
200 000 gallons et plus				
Piscine				
Hors-terre				
	30,00 \$	30,00 \$		
Creusée				
	50,00 \$	50,00 \$		
Ordures				
Enlèvement des ordures résidentielles				
	76,00 \$	76,00 \$		
Recyclage & frais généraux				
Assainissement des eaux:				
Résidentiel				
Eau tarif fixe commercial				
Immobilisations réseau aqueduc-dette				
Eau par immeuble non résidentiel				
Enlèvement des ordures commerciales (par 100 \$ d'évaluation)				
	0,096	0,096		
Assainissement des eaux				
Excédent de 40 000 gallons (par 1000 gallons)				
Eau par compteur				
Tarif du 1000 gallons				
De 0 à 40 000 gallons				
De 40 000 à 1 000 000 gallons				
De 1 000 000 à 5 000 000 gallons				
5 000 000 de gallons et plus				
Tarif du mètre cube				
De 0 à 225 m.c.				
225 m.c. et plus				
Tarif eau brute (par 1000 gallons)				
Taxe pour la réfection du réseau routier				
Par case de logement				
Fixe résidentiel				
Par case de stationnement				
Fixe commerciale				
Fixe				
Tarification 911				
Taxe de réhabilitation des infrastructures:				
-Par unité d'occupation résidentielle				
-Commercial au p.c.				
Surtaxe sur terrains vagues desservis				
	0,8840	0,8045		
Remembrement de terres agricoles (m.c.)				
	2,03	2,03		
Collecteurs sanitaires et pluviaux au mètre carré				
Total taxes immeubles non résidentiels (par 100 \$ d'évaluation)	1,20	1,13	0,86	0,91

TAXATION HORS REGROUPEMENT
BUDGET 2002

Nouvelles dépenses qui seront supportées par l'ensemble des contribuables de la ville

Hausse spécifique de la compensation pour déficit AMT	660 000 \$
Hausse de la contribution CMM	1 650 000 \$
Nouveaux frais de vérificateur interne	230 000 \$
Mise à niveau - service des incendies (1 ^{ère} étape)	300 000 \$
Mise à niveau de la carte policière (1 ^{ère} étape)	400 000 \$
	3 240 000 \$
<i>Valeur foncière imposable Ville</i>	17 104 158 100 \$

Taux de taxation générale hors regroupement (par 100\$ d'évaluation)	0,019
---	--------------

TAXATION - REQUÊTES
PAR ARRONDISSEMENT
BUDGET 2002

<i>Projets retenus</i>	<i>Coûts</i>	<i>Montant taxé à l'arrondissement</i>
<i>Réduction du budget de base</i>		
<i>Autres projets présentés</i>		

Arrondissement Boucherville

Centre multifonctionnel (coûts ajoutés)	689 287 \$	
Entretien nouveaux parcs	76 200 \$	
Transport de neige	80 000 \$	
Déneigement supplémentaire	24 310 \$	
Contrat de collecte des ordures	52 032 \$	
Lignage de rues	6 700 \$	
Contrat de gestion - Travaux publics	- 50 000 \$	
Entretien et réparation terrains	- 8 000 \$	
Équipement de bureau	- 2 000 \$	
Autres services rendus	- 15 700 \$	
Montant taxé à l'arrondissement Boucherville :		852 829 \$
Valeur foncière imposable 2002 - Boucherville		2 609 154 000 \$
Taux de taxation secteur - arrondissement Boucherville		0,033

Arrondissement Brossard

Coûts supplémentaires opération bibliothèque	33 978 \$	
Entretien nouveaux terrains sportifs	69 302 \$	
Fête civique	43 500 \$	
Contrat de déneigement - renouvellement	508 353 \$	
Contrat de déneigement - nouveaux services	54 400 \$	
Publicité et information - journaux	- 9 832 \$	
Services professionnels - loisirs	- 86 354 \$	
Autres services - loisirs	- 35 639 \$	
Location d'équipement	- 41 511 \$	
Fourniture de bureau	- 21 466 \$	
Licences et permis	- 750 \$	
Entretien et réparation - travaux de génie	- 215 000 \$	
Montant taxé à l'arrondissement Brossard :		298 981 \$
Valeur foncière imposable 2002 - Brossard		3 234 760 000 \$
Taux de taxation secteur - arrondissement Brossard		0,009

TAXATION - REQUÊTES
PAR ARRONDISSEMENT
BUDGET 2002

<i>Projets retenus</i>	<i>Coûts</i>	<i>Montant taxé à l'arrondissement</i>
<i>Réduction du budget de base</i>		
<i>Autres projets présentés</i>		

Arrondissement Greenfield Park

Contrat de déneigement - indexation	28 000 \$	
Épandage de sel - ajustement historique des coûts	5 000 \$	
Contrat de gestion - T.P.	- 20 000 \$	
Montant taxé à l'arrondissement Greenfield Park :		13 000 \$
Valeur foncière imposable 2002 - Greenfield Park		651 489 000 \$
Taux de taxation secteur - arrondissement Greenfield Park		0,002

Arrondissement Longueuil

Animation estivale pour adolescents	7 246 \$	
Contrat de déneigement - indexation	38 516 \$	
Contrat de collecte des ordures - indexation	84 250 \$	
Extermination des nids d'abeilles	3 000 \$	
Entretien centre culturel Jacques-Ferron	3 000 \$	
Produits de nettoyage (filtration)	3 000 \$	
Contrat d'entretien des terrains et équipements	32 740 \$	
Publicité et information - journaux	- 5 510 \$	
Services professionnels - loisirs	- 55 097 \$	
Divers - travaux publics	- 32 309 \$	
Réparation d'équipement et outillage	- 10 000 \$	
Équipements et outillage	- 55 513 \$	
Autres biens non durables	- 13 323 \$	
Montant taxé à l'arrondissement Longueuil		- \$
Valeur foncière imposable 2002 - Longueuil		4 740 939 000 \$
Taux de taxation secteur - arrondissement Longueuil		0,000
Comptoir de service à la clientèle	45 000 \$	
Remplacement d'arbres	5 000 \$	
Remplacement de poteaux en U	21 620 \$	

TAXATION - REQUÊTES
PAR ARRONDISSEMENT
BUDGET 2002

<i>Projets retenus</i>	<i>Coûts</i>	<i>Montant taxé à l'arrondissement</i>
<i>Réduction du budget de base</i>		
<i>Autres projets présentés</i>		

Arrondissement Saint-Bruno-de-Montarville

Contrat de déneigement et ordures - indexation	117 000 \$	
Ajustement - salaires des étudiants	25 500 \$	
Entretien École secondaire - camps de jour	4 000 \$	
Entretien - Parc Quincy	10 000 \$	
Centre Marcel Dulude	69 665 \$	
Entretien horticole - nouveaux aménagements	24 000 \$	
Entretien nouveaux chalets (M.V. et De la Coulée)	40 000 \$	
Moniteurs de centre - Parc Quincy	7 500 \$	
Entretien soccer - Parc Quincy	14 000 \$	
Déneigement et entretien de nouvelles rues	10 000 \$	
Projet - pilote - gestion des résidus organiques	33 504 \$	
Gestion permis pyrite	12 000 \$	
Développement collection - disques compacts	7 220 \$	
Plan d'action de réduction des pesticides	9 000 \$	
Location de bâtiment	- 2 055 \$	
Services professionnels - travaux publics	- 20 000 \$	
Location d'équipement	- 10 000 \$	
Revêtement de rues	- 25 000 \$	
Montant taxé à l'arrondissement St-Bruno-de-Montarville		326 334 \$
Valeur foncière imposable 2002 - St-Bruno-de-Montarville		1 650 691 000 \$
Taux de taxation secteur - arrondissement St-Bruno-de-Montarville		0,020
Réduction des pissenlits	55 000 \$	
Enlèvement des mauvaises herbes	12 600 \$	
Formation du personnel - camps de jour	8 500 \$	
Prime chef de groupe - moniteur de centre	5 000 \$	
Animation finissant ortho-pédagogie	4 620 \$	
Moniteurs bout-choux	4 000 \$	
Ouverture tennis Bisailon	635 \$	

TAXATION - REQUÊTES
PAR ARRONDISSEMENT
BUDGET 2002

<i>Projets retenus</i>	<i>Coûts</i>	<i>Montant taxé à l'arrondissement</i>
<i>Réduction du budget de base</i>		
<i>Autres projets présentés</i>		

Arrondissement Saint-Hubert

Contrat de déneigement et ordures - indexation et ajouts	255 491 \$	
Camps de jour - organisation	8 055 \$	
Entente C.S. Marie-Victorin	6 350 \$	
Hygiène du milieu - services professionnels	6 000 \$	
Location de glace	2 623 \$	
Publication Info-loisirs	2 000 \$	
Lignage de chaussée	10 000 \$	
Services professionnels - loisirs	- 7 000 \$	
Montant taxé à l'arrondissement St-Hubert		283 519 \$
Valeur foncière imposable 2002 - St-Hubert		2 740 634 800 \$
Taux de taxation secteur - arrondissement St-Hubert		0,010
Centre d'art visuel	115 000 \$	

Arrondissement St-Lambert / Lemoyne

Contrat de déneigement et ordures - indexation et ajouts	36 041 \$	
Sel de rue supplémentaire	11 000 \$	
Exploitation bibliothèque - surnuméraires	26 305 \$	
Entretien équipement de bureau	- 10 000 \$	
Autres -loisirs	- 8 086 \$	
Montant taxé à l'arrondissement St-Lambert/LeMoyne		55 260 \$
Valeur foncière imposable 2002 - St-Lambert/LeMoyne		1 476 490 300 \$
Taux de taxation secteur - arrondissement St-L./LeMoyne		0,004

VILLE DE LONGUEUIL

DÉPENSES

BUDGET 2002
SOMMAIRE PAR PROGRAMMES

	Budget 2001 ajusté	Budget 2002 proposé	Écarts
Conseil	4 710 228 \$	4 875 184 \$	164 956 \$
Direction générale	450 497 \$	10 156 654 \$	9 706 157 \$
Communications	1 879 080 \$	1 786 098 \$	-92 982 \$
Ressources Humaines	3 783 437 \$	3 487 892 \$	-295 545 \$
Affaires Corporatives	1 446 282 \$	1 450 662 \$	4 380 \$
Affaires Corpo. -contributions	5 602 878 \$	6 942 461 \$	1 339 583 \$
Logements sociaux - CMM	0 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Transport en commun	40 275 995 \$	43 603 589 \$	3 327 594 \$
Greffe	2 684 690 \$	2 939 906 \$	255 216 \$
Cour Municipale	4 129 732 \$	4 209 450 \$	79 718 \$
Contentieux	2 863 952 \$	2 788 454 \$	-75 499 \$
Finances	9 318 805 \$	8 416 250 \$	-902 555 \$
Évaluation	3 098 986 \$	2 845 093 \$	-253 893 \$
Technologies de l'information	7 431 044 \$	7 597 208 \$	166 163 \$
Approvisionnements	3 064 039 \$	3 023 431 \$	-40 608 \$
Bâtiments	14 206 975 \$	13 162 279 \$	-1 044 695 \$
Équipements	9 488 111 \$	9 551 491 \$	63 380 \$
Aménagement et urbanisme	1 760 728 \$	1 850 490 \$	89 762 \$
Développement économique	884 373 \$	1 790 272 \$	905 900 \$
Police	47 573 963 \$	48 341 749 \$	767 786 \$
Incendie	10 620 744 \$	10 974 983 \$	354 239 \$
Protection et urgence	5 747 124 \$	5 794 743 \$	47 620 \$
Environnement et génie	6 312 816 \$	6 334 907 \$	22 092 \$
Traitement de l'eau	5 623 593 \$	5 543 429 \$	-80 164 \$
Eaux usées	6 928 670 \$	6 258 371 \$	-670 299 \$
Service de proximité	240 816 \$	242 707 \$	1 891 \$

BUDGET 2002
SOMMAIRE PAR PROGRAMMES

	Budget 2001 ajusté	Budget 2002 proposé	Écarts
Arr. Boucherville			
Admin. Générale	266 312 \$	217 837 \$	-48 475 \$
Loisirs	4 388 287 \$	5 173 585 \$	785 297 \$
Travaux publics	5 741 243 \$	5 717 848 \$	-23 395 \$
Perm. Insp. Zon.	516 282 \$	520 582 \$	4 299 \$
Serv. Dette	12 513 572 \$	11 482 499 \$	-1 031 073 \$
	23 425 697 \$	23 112 351 \$	-313 346 \$
Arr. Brossard			
Admin. Générale	356 653 \$	358 692 \$	2 040 \$
Loisirs	4 671 684 \$	4 628 300 \$	-43 385 \$
Travaux publics	8 324 633 \$	8 643 379 \$	318 746 \$
Perm. Insp. Zon.	356 575 \$	359 206 \$	2 631 \$
Serv. Dette	10 235 550 \$	9 390 360 \$	-845 190 \$
	23 945 095 \$	23 379 938 \$	-565 157 \$
Arr. Greenfield Park			
Admin. Générale	107 391 \$	108 466 \$	1 075 \$
Loisirs	1 053 224 \$	1 072 218 \$	18 994 \$
Travaux publics	2 734 313 \$	2 741 242 \$	6 929 \$
Perm. Insp. Zon.	162 535 \$	163 753 \$	1 218 \$
Serv. Dette	2 781 351 \$	3 030 292 \$	248 941 \$
	6 838 814 \$	7 115 971 \$	277 157 \$
Arr. Longueuil			
Admin. Générale	758 557 \$	761 338 \$	2 781 \$
Loisirs	9 081 046 \$	9 439 032 \$	357 987 \$
Travaux publics	23 221 437 \$	23 058 690 \$	-162 747 \$
Perm. Insp. Zon.	1 423 627 \$	1 435 865 \$	12 238 \$
Serv. Dette	27 310 595 \$	23 194 197 \$	-4 116 398 \$
	61 795 262 \$	57 889 122 \$	-3 906 140 \$
Arr. Saint-Bruno			
Admin. Générale	180 216 \$	182 154 \$	1 938 \$
Loisirs	2 764 724 \$	2 888 720 \$	123 996 \$
Travaux publics	3 925 289 \$	4 140 341 \$	215 052 \$
Perm. Insp. Zon.	263 603 \$	253 763 \$	-9 840 \$
Serv. Dette	5 861 564 \$	4 500 674 \$	-1 360 890 \$
	12 995 396 \$	11 965 653 \$	-1 029 744 \$
Arr. Saint-Hubert			
Admin. Générale	551 284 \$	456 702 \$	-94 582 \$
Loisirs	3 334 660 \$	3 364 689 \$	30 029 \$
Travaux publics	14 353 660 \$	14 655 101 \$	301 441 \$
Perm. Insp. Zon.	526 314 \$	530 669 \$	4 355 \$
Serv. Dette	14 361 024 \$	11 349 266 \$	-3 011 758 \$
	33 126 943 \$	30 356 427 \$	-2 770 516 \$
Arr. Saint-Lambert/Lemoyne			
Admin. Générale	178 990 \$	180 768 \$	1 778 \$
Loisirs	2 481 186 \$	2 515 607 \$	34 420 \$
Travaux publics	5 086 460 \$	5 148 623 \$	62 163 \$
Perm. Insp. Zon.	378 403 \$	381 135 \$	2 731 \$
Serv. Dette	4 314 415 \$	4 826 367 \$	511 952 \$
	12 439 454 \$	13 052 499 \$	613 045 \$
Total	374 694 217 \$	381 839 713 \$	7 145 496 \$



Québec 
Comité de transition
de la Ville de Longueuil